

La banque privée comme métaphore : "vieille banque" et "banque nouvelle" en Suisse (1800-1930) : (deuxième partie)

Autor(en): **Mazbouri, Malik**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **70 (2020)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-881083>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La banque privée comme métaphore : «vieille banque» et «banque nouvelle» en Suisse (1800–1930)

(deuxième partie)

Malik Mazbouri

Le tournant systémique des années 1850

En 1854, six ans après l'adoption de la Constitution de 1848, le Ministre de France à Berne notait à l'adresse de ses autorités de tutelle :

La Suisse a de très importants capitaux à Bâle et à Genève, mais elle les fait travailler avec plus de succès à Mulhouse et à Lyon que sur son propre sol. Il n'y a que les capitaux de Zurich, de Saint-Gall et de Winterthur qui travaillent réellement et sérieusement pour la Suisse. Il n'en sera autrement que lorsque le système des banques, que l'on cherche à introduire de plus en plus, aura atteint une importance proportionnelle aux nombreux besoins qu'il est appelé à satisfaire.¹

Vers 1850, tout genre confondu (compte non tenu des maisons de banque privées) on dénombre à peu près cent soixante-dix institutions à caractère bancaire sur le territoire de la Confédération, dont une très large majorité de petites caisses d'épargne.² Cela, aux yeux de notre diplomate de 1854, ne fait pas encore un système bancaire. A vrai dire, rapporté à un espace national dont l'unification économique vient à peine de s'amorcer (l'unification douanière et monétaire est un acquis des réformes constitutionnelles de 1848), ce n'est déjà pas si mal. Pays de vieille industrialisation, portée par des entreprises de taille plutôt modeste, la Suisse pouvait-elle, du reste, produire un «système des banques» qui ne soit pas à l'image du polycentrisme de son économie et de son fédéralisme politique? D'où non pas un, mais *des* systèmes bancaires, relativement cloisonnés et plus ou moins

1 Cité par Maurice Blanchard, *Financiers français et Chemins de fer suisses sous le Second Empire*, in: *Revue d'Economie Politique*, 1937, p. 1593.

2 Soit huit banques d'émission fiduciaire, un peu plus d'une douzaine de banques locales, dont certaines pratiquent le crédit hypothécaire, et environ cent cinquante Caisses d'épargne, réputées actives sur le marché hypothécaire local, mais pratiquant aussi, pour certaines d'entre elles, le crédit d'escompte; ce décompte diffère de celui de Ritzmann, *op. cit.*, pp. 263 et 315 concernant le nombre de Banques cantonales actives dans la Suisse de 1850, dans la mesure où cet auteur range dans cette catégorie d'établissements deux instituts hypothécaires (à Berne et à Genève) ainsi qu'une Caisse d'épargne (Genève) possédant un caractère public, mais qui ne sont pas, à proprement parler, des Banques cantonales; pour la statistiques des instituts d'émission, cf. Jöhr, *op. cit.*, 1915, p. 519 diagramme 1; pour les Caisses d'épargne, cf. Jenne, *op. cit.*, p. 14.

adaptés, selon les régions, aux besoins des différents «mondes de production»³ qui font le tissu économique du pays. Sur cette trame bancaire encore lâche, *décentralisée*, deux places dominant toutefois, qui sont aussi celles, point essentiel, où l'on recense les plus importantes maisons de banque privées du pays: Genève et Bâle. A s'en tenir aux indications de C.F.W Burckhardt, la Suisse compterait une petite cinquantaine de ces établissements vers 1850.⁴ Genève (une douzaine d'unités) et Bâle (une dizaine d'unité) concentrent incontestablement le plus grand nombre de maisons de premier rang. Aux activités et à la surface de celles-ci l'une comme l'autre doivent, pour large partie, d'être les deux principaux centres financiers du pays. A Zurich, place bancaire de second rang à l'époque, on compterait une dizaine de maisons, leur poids et leur influence n'étant en rien comparables, toutefois, à celles des deux villes frontières. En Suisse romande, Neuchâtel et Lausanne, en Suisse allemande, Berne, Saint-Gall et Lucerne abritent chacune de prestigieuses et parfois très anciennes banques privées. Leur rôle, sur le plan régional n'est certes pas à négliger; aucune d'entre elles, cependant, qui soit en situation de rivaliser, depuis ces places de second ou de troisième ordre, avec les meilleures Maisons de Genève et de Bâle.

Cette hiérarchie, l'introduction du «système des banques» – expression par laquelle notre épistolier de 1854 désigne, sans ambiguïté possible dans le contexte de l'époque, le système des crédits mobiliers organisés en sociétés anonymes – ne la bouscule pas d'un coup, mais progressivement. A mesure, en somme, que la «banque nouvelle» évolue vers la forme banque à tout faire, élargit l'espace de ses propres activités et se nourrit d'un décloisonnement qui, sans liquider les spécificités locales, contribue à redéfinir les premiers rôles. Dans cette architecture, la position plus ou moins forte des principaux centres financiers de Suisse ne se juge plus à la seule surface de leurs maisons de banque privées, mais découle de l'accueil qu'ils auront réservé à ce nouvel organisme bancaire et de leur capacité, aussi, à l'alimenter en suffisance. De là un processus de reclassement, inhérent au fait que, d'une part, la banque type crédit mobilier fut le véhicule historique de la diffusion, en Suisse, du principe de la banque universelle – principe sur lequel se construit le système bancaire helvétique moderne – et que, d'autre part, de ces «banques nouvelles» fondées dans les années 1850–1870 sortiront, par adaptations successives, les grandes banques suisses.

La cartographie bancaire qui, vers 1900, résulte de ce processus n'est plus exactement superposable à celle de 1850. Zurich y occupe une position éminente, non pas encore dominante. Elle le doit, certes, à son poids dans l'économie nationale, dont elle est devenue le pôle de gravité majeur, mais aussi à celui de son outillage bancaire, dont le fleuron – ledit Crédit suisse, typique crédit mobilier

³ Sur cette notion, cf. Cédric Humair, *Développement économique et Etat central (1815–1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*, Berne/Berlin/Bruxelles 2004, pp. 6–9.

⁴ Cf. Burckhardt, *op. cit.*, pp. 6–21; cette estimation correspond au recensement effectué par Ritzmann, *op. cit.*, pp. 305–316.

fondé en 1856 et converti au modèle de la banque universelle vers la fin du XIX^e siècle – s’est nourri de ce développement. Ville siège de deux grandes banques – la Banque commerciale de Bâle, fondée en 1863, et la Société de banque suisse, fondée en 1872 – Bâle a sans doute fait mieux que se maintenir, en tant que place, face à cette percée orientale; mais la banque privée bâloise, qui a patronné la création de ces deux établissements, a dû se résoudre à leur déléguer les premiers rôles sur la place. Genève, qui ne compte aucune «banque nouvelle» indigène d’une surface comparable, est sous cet aspect en repli par rapport à sa position antérieure; mais la Haute Banque de la Cité y loge encore en son conservatoire.

L’attitude différenciée que ces trois villes ont adoptée face au tournant systémique des années 1850 n’explique certes pas à elle seule les raisons de cette évolution contrastée: reste qu’on observe une certaine congruence entre le poids relatif de la banque privée dans chacun de ces trois centres et l’ampleur des réformes structurelles qui s’y opèrent. Faute de pouvoir traiter du cas de Zurich, ville où la Haute Banque locale se trouva presque d’emblée minorée par l’introduction de réformes structurelles qu’elle n’était pas (ou plus) en situation de pouvoir empêcher, on évoquera rapidement celui de Genève puis de Bâle où, assurément, les banquiers privés disposaient d’une capacité de blocage très largement supérieure.

La banque privée de Genève face à la «banque nouvelle»

De la banque privée genevoise du milieu du XIX^e siècle et de son évolution ultérieure, on pourrait presque dire ce que J. Bouvier disait de la banque privée lyonnaise des années 1850: elle «s’adapte, diversifie ses activités, s’enrichit, mais ne rénove pas ses structures».⁵ Là, en quelque sorte, se situe la particularité du *conatus* de la Haute Banque de Genève. Inventive et dynamique, mais qui ne détecte pas, tout au contraire, dans l’adoption de la «banque nouvelle» le moyen de persévérer en son être ni d’augmenter en sa puissance. C’est donc sans regret, pour parler par antiphrase, que les banquiers privés de la cité assisteront, quelques années après sa fondation à Genève, à la longue et tapageuse agonie du premier crédit mobilier créé sur le territoire de la Confédération, la Banque Générale Suisse de Crédit International Mobilier et Foncier. Il faut dire que cet établissement, né en 1853, procédait d’une initiative grandiose de leur meilleur et plus tenace ennemi sur la place, l’infatigable James Fazy – celui-là même qui, quelques années plus tôt, avait déjà tenté de secouer le joug de leur domination financière en créant la Banque de Genève.

De cette réserve face à la «banque nouvelle», on aurait tort de conclure à l’immobilisme de la haute banque genevoise. Après tout, c’est à Genève que, sous

5 Jean Bouvier, *Le Crédit Lyonnais de 1863 à 1882. Les années de formation d’une banque de dépôts*, Tome 1, Paris 1961, p. 120.

le patronage de celle-ci, s'ouvre, en 1850, la première bourse de Suisse. Sa cote accueille essentiellement les valeurs internationales et elle passe, vers 1870, pour se situer au cinquième rang des Bourses européennes.⁶ Bâle (1876) et Zurich (1877) suivront un petit quart de siècle plus tard, avec une cote, il est vrai, nettement moins cosmopolite.⁷ N'est-ce pas à Genève aussi que, selon l'économiste allemand Robert Liefmann (1874–1941), spécialiste de l'*Effektenkapitalismus*, un groupe de banquiers privés crée, en 1849, le premier trust d'investissement de l'histoire financière moderne?⁸ N'est-ce pas à Genève, encore, que viennent s'installer les succursales des premières grandes banques d'affaires étrangères, dont en 1872, celle de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dirigée sur la place par un comité de quatre banquiers privés genevois?⁹ Et faut-il rappeler, dernier exemple entre tant d'autres possibles, le rôle de la Haute Banque genevoise dans la création, en 1863, du Crédit Lyonnais, «banque nouvelle» s'il en est?¹⁰

Ce n'est pas non plus que les banquiers privés genevois ignorent les bienfaits du *consortium*, dès lors que les affaires à traiter, surtout à l'international, réclament la concentration des forces. L'Association Financière (1872) remplacée, en 1890, par la puissante et durable Union financière, procède en droite ligne de ces formes d'associations, que les principales maisons de banque de la ville pratiquent depuis la fin des années 1840.¹¹ Celles-ci ont non seulement élargi le pouvoir de marché et les capacités de placement de la haute banque genevoise, mais encore, à l'image de l'Union financière elle-même, l'ont mis en situation de suivre, sans s'y fondre, le mouvement même de la contemporanéité bancaire helvétique. Vers la fin du XIX^e siècle, les banquiers privés genevois se trouvent ainsi au centre d'une importante nébuleuse de sociétés financières, tandis que de multiples instituts bancaires spécialisés, gravitent encore dans leur orbite.¹² Deux constantes toutefois: aucune de ces créations ne devait empiéter

6 Cf. Mottet, *op. cit.* (1982), p. 166.

7 Cf. William Speiser, *La Bourse de Bâle*. Extrait de la *Revue du XX^e siècle*, Bâle 1892; Rudolf Lüscher-Burckhardt, *Die schweizerischen Börsen*, Zurich 1914, pp. 23–91; Hans Rudolf Schmidt, Richard T. Meier, *Die Geschichte der Zürcher Börse*, Effektenbörsenverein (éd.), Zurich 1977.

8 Cf. Robert Liefmann, *Beteiligungs- und Finanzierungsgesellschaften. Eine Studie über den Effektenkapitalismus*, fünfte, neubearbeitete Auflage, Jena 1931, pp. 207–208.

9 Cf. James Odier-Lombart, *Les Maisons de banque privée à Genève*, slnd [Genève 1913], Manuscrit, Bibliothèque Nationale Suisse, Berne, G 796, p. 6; pour les autres banques étrangères qui s'installent à Genève durant la seconde moitié du XIX^e siècle voir Mottet, *op. cit.* (1982), p. 174.

10 Cf. Bouvier, *op. cit.* (1961), pp. 123–139.

11 Cf. Hans Charles Müller, *Die Union Financière de Genève*, Zurich 1917; David Hiller, *De la déclaration d'amour aux dures réalités de la vie en commun (1814–1945)*, in: *Genève et la Suisse. Un mariage d'amour et de raison*, Genève 1992, pp. 122–123.

12 Entre autres établissements liés à la haute banque, citons le Comptoir d'Escompte de Genève (fondé en 1855, à ne pas confondre avec son homonyme parisien; cf. Edouard Georg, *Le Comptoir d'Escompte de Genève 1855–1920*, Genève 1920, p. 10) et la Banque Genevoise de Prêts et de Dépôts (fondé en 1881; cf. Seitz, *op. cit.*, p. 84); sur les sociétés financières genevoises, voir, notamment, Robert Liefmann, *Beteiligungs- und Finanzierungsgesellschaften in der Schweiz*, in: *Journal Statistique et Revue Economique Suisse* (1920), pp. 335–357.

sur les opérations courantes ni aliéner l'autonomie des membres de la haute banque genevoise; toutes participaient peu ou prou d'une réaction préventive à l'installation sur la place de sociétés de crédit non-amies, qui eussent pu lui porter concurrence.¹³ Et une résultante qui, au final, distingue Genève des autres places suisses: le maintien d'un fort de degré de spécialisation des opérateurs par branches d'activités. Ce compartimentage interne, consubstantiel à la prédominance de la haute banque privée dans la Cité de Calvin, ne se retrouve pas à Bâle.

Un régime d'alliances différenciés

Les banquiers privés bâlois, regroupés dès les années 1850 dans des *consortiums* d'affaires semblables à ceux de leurs collègues genevois, passèrent rapidement de ce régime d'union endogamiques à des alliances plus exogames: fin 1862 déjà, en favorisant la création de la *Basler Handelsbank* (Banque commerciale de Bâle); puis en 1872, encore, en soutenant celle d'un institut concurrent, le *Basler Bankverein* (future Société de banque suisse). On sait que, dès sa fondation, la Banque commerciale de Bâle fut ressentie par les banquiers privés de la place, y compris par ceux auxquels elle devait d'avoir vu le jour, comme une concurrence sévère.¹⁴ Et que le contrôle des banquiers privés fondateurs sur la Société de banque suisse se fit de plus en plus délégatif à mesure que la «banque des banquiers»,¹⁵ proche de la pure banque d'affaires, qu'était le *Basler Bankverein* des origines évoluait, non sans conflits internes, vers la forme mixte de la banque universelle à succursales multiples.¹⁶

Les banquiers privés de Bâle ont-ils péché par optimisme, autrement dit ont-ils surestimé leur capacité de tenir la bride ferme aux deux établissements qu'ils portèrent eux-mêmes sur les fonts baptismaux? Peut-être. Divisés depuis les années 1850 en deux consortium rivaux (ceux-là mêmes, ou à peu près, qu'on retrouve derrière chacune de ces fondations), il leur était sans doute difficile de présenter une stratégie aussi homogène que celle de leurs collègues genevois face aux infiltrations de la «banque nouvelle». La structure et l'importance du tissu industriel urbain et régional paraissent toutefois plus déterminantes, ainsi que la nature des liens économiques et politiques entretenus à cet espace en construction qu'était l'Etat fédéral issu de 1848.¹⁷ Cité industrielle de premier plan et centre bancaire jusque-là dominant en Suisse alémanique, Bâle était sous tous

13 Cf. à ce propos la notice historique laissée par James Odier-Lombard (1832–1918), associé principal de la banque privée Lombard, Odier & Cie et président de la Société Franco-Suisse pour l'Industrie Electrique, Odier-Lombard, *op. cit.*

14 Cf. Geering, *op. cit.*, pp. 65–67.

15 Selon Bauer, *op. cit.* (1972), p. 92.

16 Cf. Mazbouri, *op. cit.* (2005), pp. 274–283.

17 Cf. Bauer, *op. cit.* (1986), p. 158; Mottet, Les banquiers genevois, in: Les grandes heures, *op. cit.*, p. 89.

ces aspects beaucoup plus affectée que Genève par les changements en cours. Les contemporains ne s'y trompèrent pas, du reste, qui associèrent la fondation de la *Basler Handelsbank* à une double réaction de la banque privée locale. Réaction d'adaptation, d'abord, à la pression de la demande indigène, urbaine et régionale, en particulier industrielle, incomparablement plus forte à Bâle qu'à Genève; réaction de contre-offensive, ensuite, à l'émergence d'un outillage bancaire novateur en Suisse orientale – la «banque nouvelle» type crédit mobilier – qui menaçait d'abolir le vieux magistère financier de Bâle sur la Suisse de l'Est.¹⁸

A cela s'ajoute encore un élément, à notre sens décisif: il est relatif aux partenariats d'affaires développés dans le cadre de la véritable guerre du rail qui, dès les débuts des années 1850, accompagne la construction ferroviaire suisse.¹⁹ Cantonal, régional et international par ses enjeux comme par ses intervenants, ce conflit regardait le tracé et la maîtrise d'un réseau d'importance stratégique, promis à servir bientôt, par tunnels interposés, de «plaque tournante de tous les chemins de fer de France, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie».²⁰ Dans cette bataille, qui opposait, pour aller vite, la Suisse alémanique à la Suisse romande et les groupes d'affaires germano-suisses aux groupes d'affaires franco-helvétiques, la «banque nouvelle» servait de masse de manœuvre; son introduction sur le territoire de la Confédération fut, on le sait, largement soutenue par les capitaux d'outre-Rhin.²¹

Cet appui, qui venait en renfort de Bâle et de Zurich, dont les intérêts ferroviaires correspondaient à ceux de l'Allemagne, confrontait ses bénéficiaires à des partenaires parfois très intrusifs. Les banquiers privés bâlois l'éprouvèrent fin 1871, à tel point que leurs hésitations à fonder une seconde «banque

¹⁸ Cf. *Basler Nachrichten* du 12.1.1863.

¹⁹ Une synthèse des aspects financiers de cette histoire, indissociables des réseaux internationaux de la Banque privée européenne, mériterait d'être conduite; en attendant, on renverra aux travaux de Blanchard, *op. cit.*, pp. 1591–1606; Hans Bauer, *L'histoire des chemins de fer suisses*, in: *Les chemins de fer suisses après un siècle 1847–1947. Ouvrage commémoratif du Département Fédéral des Postes et des Chemins de fer*, Neuchâtel/Paris 1949, pp. 17–199; Jean Bouvier, *La «grande crise» des compagnies ferroviaires suisses. Les groupes bancaires et la lutte pour le trafic transalpin (1875–1882)*, in: *Annales ESC* (1956), pp. 458–480; Klaus Sulzer, *Rothschild und die Nordostbahn. Eisenbahnfinanzierung vor 100 Jahren*, in: *Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1959* (1959), pp. 136–170; Gérard Benz, *Un aspect du financement des chemins de fer en Suisse par le capital étranger*, in: *Revue Suisse d'Histoire* n° 37 (1987), pp. 169–185; Marc Gigase, *L'Ouest-Suisse. Expansion d'un réseau ferroviaire entre rivalités cantonales, intervention étatique et bataille financière internationale (1852–1872)*, in: *Revue historique vaudoise* n° 115 (2007), pp. 281–296.; Boillat, Johann, *Une ligne à travers les montagnes. La première compagnie de chemin de fer du Locle à Neuchâtel: le Jura industriel (1857–1865)*, Neuchâtel 2007.

²⁰ Bertrand Gille, *Histoire de la Maison Rothschild*, vol. II, (1848–1870), Genève 1967, p. 323; sur la question, décisive, des luttes pour les passages alpins (Gothard ou Simplon), on consultera la synthèse de Benz Gérard, *Les Alpes et le chemin de fer*, Lausanne 2007.

²¹ Cf. Kurt Peyer, *Ausmass und Bedeutung des Auslandskapitals in der Schweiz*, Diss. St. Gallen, Zurich 1971, p. 65; Max Meyer, *Die ausländischen Banken in der Schweiz*, Diss. St. Gallen, Aarau 1975, pp. 31–32.

nouvelle» à Bâle en raison de la concurrence qu'ils risquaient ainsi de faire à leurs propres maisons s'évaporerent d'un coup devant un péril supérieur: celui de se voir brûler la politesse, en leur ville même, par un consortium bancaire germano-autrichien.²² La création de la Société de banque suisse permit de faire barrage à ce projet. Certes, l'acte de fondation de l'établissement fut signé à Francfort et des administrateurs allemands et viennois durent être associés à sa gestion: mais l'intérêt bien compris de toutes les parties en cause impliquait que l'élément suisse et bâlois y joue les premiers rôles.

A Genève, le régime des alliances participait à la fois de liaisons plus anciennes et moins dangereuses – non parce qu'on y a recherché l'appui de la France, mais parce qu'on y a agit, comme à l'habitude, de conserve avec la Haute Banque protestante de Paris: c'est-à-dire en famille.²³ La couture entre intervenants parisiens et genevois paraît alors si serrée, *l'entre soi* si solide, que les banquiers privés de la ville de Calvin n'avaient guère de motifs à imiter ceux de Bâle. Dès lors, en effet, que ces liens les assuraient de la puissance de feu de grands instituts français qui, tels la Banque de Paris et des Pays Bas ou le Comptoir d'Escompte de Paris, étaient liés à la «vieille banque» protestante parisienne, quelle nécessité les aurait contraints, quel avantage auraient-ils trouvé, à s'associer, comme à Bâle, à la création *intra muros* d'une anonyme et puissante banque par actions? Comme l'observera, en 1913, un important banquier privé de la place, les robustes et intimes connexions de la haute banque genevoise avec l'étranger, en particulier avec sa parentèle française, ont nourri sa capacité de s'adapter aux temps nouveaux en conservant un régime d'alliances fortement endogamique, structuré autour d'un noyau dur de maisons individuelles qui se maintiennent «*en nom*»,²⁴ c'est-à-dire sans s'organiser elles-mêmes en sociétés anonymes de crédit.

Il faudrait s'interroger sur les raisons (mais aussi sur les conséquences) de la prévention des banquiers privés genevois à l'encontre de l'application de cette forme juridique à leurs propres firmes. Il semble que cette attitude ait été saluée par la clientèle.²⁵ Sans doute un domaine d'affaires comme celui de la gestion de

22 Sur tout cela cf. Bauer, *op. cit.* (1972), pp. 44–51.

23 On le voit bien durant les années 1870 durant lesquelles la dynastie Hentsch, de Genève et de Paris, joue un rôle majeur: fondée en 1872, l'Association financière de Genève, dont nous avons déjà parlé, regroupe, sous la houlette d'Isaac Charles Emile Hentsch-Coindet (dit Charles, 1826–1902) six des principaux banquiers privés de la ville; elle est associée à la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont le cousin de Charles, Edouard Hentsch-Argand (1829–1892), chef de la Maison Hentsch, Lütcher & Cie à Paris, est un des administrateurs-fondateurs. Dès 1872, ce même Edouard accède à la présidence du Comptoir d'Escompte de Paris. Le groupe franco-genevois ainsi formé est assez puissant pour s'imposer presque aussitôt en maître absolu sur le réseau occidental de Suisse romande et opérer une forte percée en direction des grandes compagnies de Suisse alémanique – sans parvenir, toutefois, à en prendre le contrôle; cf. Bouvier, *op. cit.* (1956), p. 461.

24 C'est l'auteur qui souligne; cf. Odier-Lombart, *op. cit.*, p. 1.

25 *Ibid.*, p. 8.

fortune, dont le soin les occupait tout particulièrement, obéissait-il à des règles qui s'accordaient mal avec la réputation encore incertaine des banques par actions et guère mieux avec le principe de la responsabilité limitée, pour ainsi dire impersonnelle, de la seule personnalité morale. Sous ce rapport, il est possible que l'importance intrinsèque de cette branche d'activités à Genève, en grande partie alimentée par la clientèle française, combinée à la faiblesse de la demande industrielle locale, ait joué un rôle conservatoire.

Toujours est-il que libérée de son cycle ferroviaire, progressivement transformée en «banque à tout faire», la «banque nouvelle» allait s'imposer, vers la fin du XIX^e siècle, en institution-clef de l'outillage bancaire helvétique – encore parle-t-on ici de cette demi-douzaine d'établissements que la statistique bancaire suisse finira par regrouper, en 1915, sous la catégorie dite des «grandes banques».²⁶ Leur modèle de référence (la banque universelle), comme le meilleur de leurs liens d'affaires à l'étranger, ne les rattachaient pas à la France, dont le rôle financier et monétaire restait éminent dans la Suisse du tournant du siècle, mais à l'Allemagne, devenue le premier partenaire commercial de la Confédération.²⁷ Reposant à la fois sur leurs ouvertures internationales et leurs relations étroites avec la grande industrie suisse d'exportation, la montée en puissance des grandes banques suisses dans les structures de crédit du pays se répercute, bien évidemment, sur les positions des banquiers privés; elle ouvre également un nouveau chapitre de l'histoire bancaire helvétique, qui débute avec l'émergence, peu avant la Première guerre mondiale, de la place financière suisse moderne.

Esquisse morphologique du milieu : 1900–1930

Mesurer l'impact que l'émergence et le développement de la place financière suisse moderne produit sur la position et l'évolution de la banque privée helvétique des débuts du XX^e siècle n'est pas chose aisée: le milieu est loin d'être homogène, la situation des intéressés varie fortement de place en place, leurs affaires se déclinent différemment. Il paraît donc opportun, avant d'aller plus

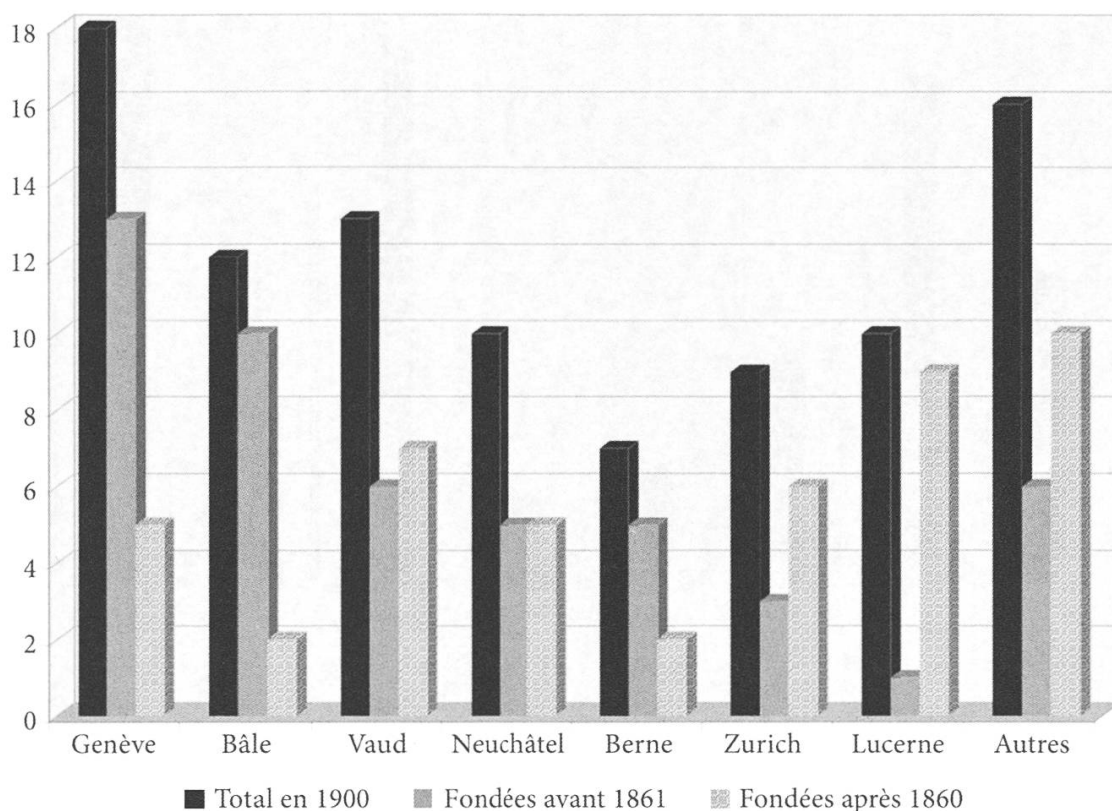
²⁶ Cf. Hermann Schneebeli, *Das schweizerische Bankwesen in den Jahren 1906–1913*, in: *Journal de statistique suisse* (1915), pp. 369–370.

²⁷ Rappelons que le gros de la dette de la Confédération – devenue considérable après la nationalisation des chemins de fer helvétiques votée en 1898 – se plaçait alors dans l'Hexagone et qu'avant 1907, date de l'ouverture de la Banque nationale suisse, l'Union monétaire latine, dont la Suisse était membre depuis 1865, valait à la Confédération de passer pour une «province monétaire» de la France; cf. François Walter, *Finance et politique à la Belle Epoque. La France et les emprunts de la Confédération helvétique (1890–1914)*, in: *Revue suisse d'Histoire* n° 32 (1982), pp. 421–450; Kurt Blaum, *Währung*, in: N. Reichesberg (Hg.), *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*, Bd. III, Berne 1911, p. 1485; à propos du rôle de l'Allemagne sur l'évolution du système bancaire suisse, cf. Eugen Grossmann, *Gestaltende Kräfte in der schweizerischen Geld- und Kreditwirtschaft*, in: *Geld- und Kreditsystem der Schweiz. Festgabe für Gottlieb Bachmann*, Zurich 1944, pp. 36–37.

loin, de tenter un bref repérage du milieu, tel qu'il se présente vers 1900 (à l'orée, si l'on veut, du processus d'émergence de la place financière suisse), puis une trentaine d'année plus tard (après que ce processus a, en somme, développé ses pleins effets). Faute d'autres données disponibles (voir la «Note de générale» de l'annexe au présent travail), j'ai procédé à un recensement des maisons de banque privée en 1900 et en 1935, ventilé selon le nombre et la localisation des unités en présence, ainsi que par classe d'âge, c'est-à-dire leur ancienneté relative. Pour grossier que puisse paraître le grain de ces deux instantanés, leur valeur descriptive n'est pas si mince, tant il est vrai que, même sur ce point, l'historiographie reste confuse lorsqu'elle n'est pas muette.

Comme le montre le Graphique 1 (tableau du graphique en annexe), les banques privées n'ont pas été balayées par le tournant systémique de la seconde moitié du XIX^e siècle: admettant qu'on en dénombrait une cinquantaine dans les années 1850, les 95 unités qu'on a pu recenser pour 1900 témoignent de leur force de résistance. Plus intéressant peut-être, le vieil arc de la Suisse de l'Ouest, dont on a déjà signalé l'importance à la fin du XVIII^e siècle, reste une zone d'implantation privilégiée. Ainsi Genève (18 unités) et Bâle (12 unités), avec les Cantons de Vaud (13 unités) et de Neuchâtel (10 unités) en support, délimitent une région qui concentre, à elle seule, plus de la moitié (53 unités) des maisons de banque privée actives sur l'ensemble du territoire. Situation qui contraste nettement avec celle de la Suisse de l'Est, où on ne dénombre que 14 banques privées, dont 9 à Zurich. Le gros des maisons restantes (28) se répartit sur six autres villes ou Canton, principalement à Lucerne (10 unités) et à Berne (7 unités). Il faut également noter que, si la banque privée suisse a gagné en nombre d'unités entre les années 1850 et 1900, la grande majorité des maisons créées après 1860 (33 sur 46, soit une moyenne de 7 sur 10) officient alors sur une place périphérique, c'est-à-dire de second ou de troisième rang, par rapport aux centres zurichois, bâlois et genevois. Observons enfin que, sur le nombre total de maisons en activités en 1900, 4 sur 10 environ sont installées sur un de ces trois centres.

Supposant, ce qui est soutenable, que l'ancienneté des maisons (leur surface historique, si l'on veut) entre en corrélation avec leur surface effective et avec leur réputation (leur surface symbolique, pour ainsi dire), quelles seraient les places les mieux dotées sous cet aspect? En limitant le commentaire aux trois principaux centres du pays, on constatera sans surprise que c'est à Bâle et à Genève que la banque privée suisse recrute, en 1900, le plus grand nombre, relatif et absolu, de ses plus anciens représentants: 10 maisons sur 12 et 13 maisons sur 18, respectivement, y sont issues d'une fondation antérieure ou très antérieure aux années 1860. Notons donc, par parenthèse, que malgré leur stratégie d'adaptation différente au tournant systémique de la seconde moitié du XIX^e siècle, les vieux banquiers privés de ces deux villes ont eu, jusque-là, une capacité à peu près égale à se maintenir en leur place. A Zurich, les créations nouvelles l'emportent en revanche, et largement, par le nombre: sur les 9

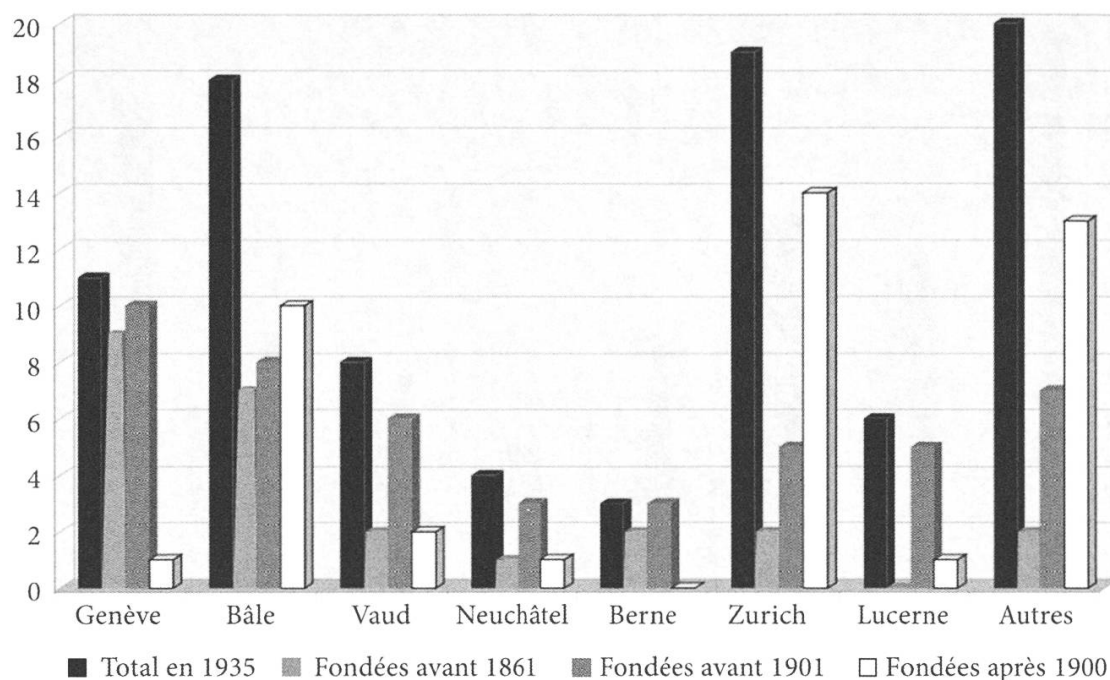


Graphique 1 Nombre de banquiers privés en Suisse en 1900. La mention des sources et des raisons sociales concernées ainsi que le tableau chiffré afférant au graphique 1 se trouvent dans l'annexe au présent article.

banques privées que compte cette place en 1900, seules 3, fort anciennes il est vrai, datent d'avant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Que peut-on observer une trentaine d'années plus tard? Première constatation (cf. Graphique 2 et tableau du graphique, en annexe), le nombre de maisons actives en 1935 (89 au total) ainsi que leur localisation n'a guère varié par rapport à 1900, même si le poids relatif du vieil arc occidental (41 unités) a légèrement diminué. Cette baisse est surtout imputable à Genève, mais aussi aux évolutions survenues en périphérie, dans les Cantons de Vaud (perte de 5 unités par rapport à 1900) et de Neuchâtel (perte de 6 unités par rapport à 1900). Un certain rattrapage est à signaler en faveur de la Suisse de l'Est (25 unités), mais il est essentiellement dû au poids nouveau de Zurich, on y reviendra. Le reste (23 unités) se répartit alors entre six autres villes ou Canton, le Valais (7 unités) et la ville de Lucerne (6 unités), arrivant en première place sous ce rapport.

Deuxième constatation, contrairement à la précédente génération des jeunes raisons sociales en exercice vers 1900, plus de la moitié des nouvelles venues (fondation postérieure à 1900) qui sont en activité en 1935, soit 25 sur 44, officie non sur une place périphérique, mais sur un des trois principaux centres bancaires de Suisse, dont 14 à Zurich et 10 à Bâle. On notera à cet égard que



Graphique 2 Nombre de banquiers privés en Suisse en 1935. La mention des sources et des raisons sociales concernées ainsi que le tableau chiffré afférant au graphique 2 se trouvent dans l'annexe au présent article.

ceux-ci ont gagné en importance par rapport à 1900, puisque, sur le nombre total des 89 maisons en activités en 1935, 48 (soit une moyenne de plus de 5 sur 10) sont installées sur un de ces trois centres.

Troisième constatation, toujours relative aux trois principaux centres bancaires de Suisse: alors que Genève abritait le plus grand nombre de maisons en 1900, c'est elle qui en compte à présent le moins (11 unités). Bâle a suivi, elle, le chemin exactement inverse en gagnant 6 unités par rapport à 1900 pour un total de 18 maisons en 1935. Et c'est à présent Zurich, en dernière position vers 1900, qui se trouve en tête de ces trois places, avec un total de 19 unités. Quant à l'ancienneté des banquiers privés sur ces trois places, on relèvera que la plus grosse proportion d'anciennes maisons (c'est-à-dire fondées avant 1861) se trouve toujours à Genève, où elle s'est même renforcée (9 unités sur 11), la plus faible à Zurich (2 sur 19) et que Bâle, en première position sous ce rapport en 1900, occupe maintenant une situation intermédiaire (7 unités sur 18).

Que retenir, au final, de ces quelques notations? D'abord que les évolutions survenues sur le premier tiers du XX^e siècle montrent une tendance à la concentration du milieu dans l'un des trois pôles dominants de la place financière suisse, phénomène confirmé par le fait que les places périphériques sont aussi celles qui ont le moins gagné d'unités nouvelles après 1900. Ensuite, que la «vieille» banque privée (par là on désigne le noyau historique d'établissements dont la fondation est antérieure ou très antérieure à 1861) s'est mieux maintenue

selon qu'elle se trouvait sur l'un de ces trois pôles plutôt que sur une place périphérique.²⁸ L'avantage d'opérer sur un lieu où se concentrent de plus en plus les affaires, les institutions financières et les informations explique probablement l'ensemble du phénomène, qui tient au fait que le développement de la place financière renforce le poids relatif de chacun de ces pôles dans la structure d'ensemble.

Zurich et Bâle semblent avoir été plus attractives que Genève, mais cela s'explique peut-être par la meilleure résistance interne que le noyau dur des «vieux» banquiers privés de cette ville a pu opposer aux nouveaux entrants, contrairement à ceux de Bâle, dont la position s'est sans doute diluée. La multiplication des vocations à Zurich accompagne d'évidence l'expansion de cette place, qui tend elle-même à l'emporter sur les deux centres concurrents de Suisse occidentale. Particulièrement actifs dans le domaine des affaires de Bourse et de devises, les banquiers privés de la ville semblent avoir été plus liés que leurs collègues bâlois et genevois à l'espace allemand:²⁹ peut-être la fuite des capitaux allemands, massive dans la première moitié des années 1920, redevenue considérable au début des années 1930, explique-t-elle aussi, pour partie, l'apparition de nouvelles maisons à Zurich. À Bâle, par l'intermédiaire des deux grandes banques de la place, et à Genève, par celle de l'union financière, les meilleures maisons jouent un rôle significatif sur le marché des émissions.³⁰ Si les banquiers privés de ces deux places ont sans doute une très grande proportion de clients français en gestion de fortune, tout indique que Genève l'emporte sur ce terrain, à la fois par la masse des titres gérés et par le nombre de clients venus de l'Hexagone.³¹

Quant aux banquiers privés qui oeuvrent depuis une localité de moindre envergure, et qui ne bénéficient pas des opportunités offertes par un grand centre d'affaires, l'orientation et la diversification de leurs emplois s'en est ressentie à coup sûr. Cette situation est-elle à l'origine de difficultés particulières? Sachant que ces maisons de périphérie ont parfois joué un rôle local ou régional considérable (probablement compensatoire, dans certaines régions, du médiocre développement des structures bancaires), et que leur disparition (faillite ou absorption par une banque cantonale ou régionale, voire, par une grande banque) a pu péjorer les conditions d'accès au crédit des agents économiques locaux, on voudrait encourager, ici, à la réalisation d'études spécifiques.

²⁸ Des 49 «vieilles» maisons de 1900, il en subsiste 25 en 1935, mais 18 d'entre elles sont en activité sur l'un des trois centres dominants de Suisse (disparition de 8 unités par rapport à 1900) et 7 en périphérie (disparition de 16 unités par rapport à 1900); cf. tableaux des annexes.

²⁹ Cf. Hanspeter Lussy, Barbara Bonhage, Christian Horn, Schweizerische Wertpapiergeschäfte mit dem «Dritten Reich». Handel, Raub und Restitution, Zurich 2001, pp. 41–46.

³⁰ Cf. Marc Perrenoud, Rodrigo Lopez [et al.], La place financière et les banques suisses à l'époque du national-socialisme. Les relations des grandes banques avec l'Allemagne (1931–1946), Zurich/Lausanne 2002, p. 75.

³¹ Cf. Marc Perrenoud, Rodrigo Lopez, Aspects des relations financières franco-suisses (1936–1946), Zurich/Lausanne 2002.

Les banquiers privés et la place financière suisse

Entre l'ouverture, en 1907, de la Banque nationale suisse et l'adoption, en 1934, de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, se sont joués trois moments fondamentaux de l'histoire bancaire suisse contemporaine. Le premier nous ramène à la constitution même de la place financière suisse moderne, autrement dit à l'émergence, peu avant la Première Guerre mondiale, d'un espace de services bancaires et financiers mieux intégré sur le plan national, doté d'un outillage institutionnel et organisationnel taillé à cette échelle.³² Le deuxième renvoie à l'internationalisation croissante de cet espace que les bouleversements causés par la guerre rendent à ses vieilles fonctions de refuge et de plaque tournante des capitaux internationaux, fonctions auxquelles la place financière suisse doit l'essor extraordinaire qu'elle connaît au cours des années 1920.³³ Le troisième, enfin, tient moins à la virulence sans précédent de la crise bancaire qui interrompt brutalement cet essor, que dans la consolidation, par la Loi sur les banques de 1934, des principaux usages en cours sur cette place, de son architecture d'ensemble et du régime très libéral dans lequel ses opérateurs ont pu évoluer depuis le début du siècle.³⁴ Réunis, les trois volets de ce triptyque composent une scène générale, sinon primitive, qui résume une des dimensions majeures de l'histoire contemporaine de la place financière suisse: celle de la transformation progressive de ce carrefour de services bancaires et financiers en une espèce de sanctuaire fiscal, politique et monétaire dédié à la collecte, au placement et à la gestion des capitaux et patrimoines internationaux.

Cette évolution, qui vaut à la Suisse des années 1930 de passer pour le «coffre-fort» de l'Europe,³⁵ a certainement joué un rôle fondamental, via l'impulsion donnée au secteur de la gestion de fortune, dans le maintien et le développement des activités de la banque privée helvétique. Certes les grandes banques suisses, dont on peut raisonnablement estimer qu'elles contrôlaient, vers 1930, entre les deux tiers et les trois quarts de la masse des fonds en gérance de

32 Cf. Malik Mazbouri, Sébastien Guex, Rodrigo Lopez, «Finanzplatz Schweiz», in: P. Halbeisen, M. Müller, B. Veyrassat (éd.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Bâle 2012, pp. 467–518.

33 Cf. Malik Mazbouri, Marc Perrenoud, *Banques suisses et guerres mondiales*, in: *Kriegswirtschaft und Wirtschaftskriege*, V. Groebner, S. Guex, J. Tanner (éd.), Zurich 2008, pp. 233–253; Farquet, *op. cit.* (2018).

34 Cf. Paul Ehrsam, *Die Bankenkrise der 30er Jahre in der Schweiz*, in: *50 Jahre eidgenössische Bankenaufsicht*, Zurich 1985, pp. 83–118; Hugo Bänziger, *Die Entwicklung der Bankenaufsicht in der Schweiz seit dem 19. Jahrhundert*, Bern/Stuttgart 1986; Malik Mazbouri, Janick Marina Schaufelbuehl, *A Legislator under Surveillance: The Creation and Implementation of Swiss Banking Legislation 1910–1934*, in: *European History Quarterly*, n° 4 (2015), pp. 662–688; Thibaud Giddey, *Histoire de la régulation bancaire en Suisse (1914–1972)*, Genève 2019.

35 Selon l'expression des autorités fédérales; cf. «Message complémentaire du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures extraordinaires d'ordre économique (du 7 avril 1936)», *Feuille Fédérale*, vol. 1, 1936, p. 659.

fortune déposés auprès des banques helvétiques – soit une somme équivalant à plus du double de leurs bilans, lui-même à peine inférieur au produit intérieur brut de la Suisse en 1930 – se sont rapidement taillé la part du lion sur ce marché.³⁶ Reste que, comme pour ces dernières, cette activité de niche menée hors bilan a permis aux banquiers privés suisses de jouer un rôle beaucoup plus important que ne le laisse supposer leur surface et leurs ressources, évidemment très inférieures à celles des grandes banques par action. A cet égard, la gestion de fortune a rempli, dans le positionnement domestique de la banque privée suisse, une fonction assez homologue à celle qu'elle a eu dans le positionnement de la place financière helvétique et de ses grandes banques vis-à-vis de l'extérieur. Confrontées à des partenaires internationaux notoirement plus puissants qu'elles, ces dernières ont usé de l'argument fiscal et du pavillon de la neutralité, renforcé, dès la Première Guerre mondiale par la stabilité et la force de la monnaie nationale, pour développer des secteurs d'activités – gestion de fortune au tout premier chef – où la place financière suisse disposait d'avantages comparatifs considérables sur la concurrence internationale.³⁷

Face aux grandes banques et aux banques cantonales, dotées de moyens largement supérieurs dans le domaine des crédits au commerce et à l'industrie, en position de force sur le marché des capitaux et organisées, dès 1911, en un puissant cartel sur le marché des emprunts publics, la situation des banques privées suisses était assurément devenue délicate. Dans sa monographie de 1914 sur l'histoire des banquiers privés helvétiques, corporation à laquelle il appartient lui-même, le Bâlois Carl F. W. Burckhardt-Vischer (1855–1920) exprime une telle inquiétude sur l'avenir de la profession que la très influente *Neue Zürcher Zeitung* croit devoir lui rappeler, dans le compte-rendu qu'elle fait de son ouvrage, que personne «n'œuvre pour la disparition des banquiers privés»³⁸ de Suisse. Leur spécialisation croissante dans le domaine de la gestion de fortune, champ d'activité que ce même Burckhardt-Vischer désignait comme le plus prometteur, participe en ce sens d'une réaction adaptative du milieu aux transformations du champ bancaire suisse du début du XX^e siècle. S'appuyant sur leurs traditions en la matière, mettant en avant une offre de services personnalisés et discrets, réputés «parfois plus désintéressés que ceux d'un grand établissement»,³⁹ les banquiers privés ont trouvé dans cette branche d'affaire une planche de salut en même temps qu'une niche d'excellence. Force est d'ailleurs de relever que, un demi-siècle et deux guerres mondiales plus tard, leur nombre

³⁶ Cf. Mazbouri, Guex, Lopez, *op. cit.*, pp. 476–478.

³⁷ Cf. Landmann, *op. cit.* (1916), pp. 394–396; Sancey, *op. cit.* (2004), pp. 49–59; Christophe Farquet, The rise of the Swiss tax haven in the interwar period. An international comparison, EHES Working Papers in Economic History n° 27 (2012).

³⁸ *Neue Zürcher Zeitung* du 2.6.1914.

³⁹ Fabrice Allizé, *L'organisation des banques en Suisse. Leur activité et leur rôle dans les règlements internationaux depuis 1914*, Paris 1923, p. 127.

total, tel que recensé par la statistique des banques, n'a pas bougé de beaucoup: ils sont encore 89 en 1950, alors qu'ils étaient environ 95 en 1900.⁴⁰

Si Burckhardt-Vischer s'est peut-être trompé quant à la gravité des risques pesant sur l'avenir des banquiers privés en Suisse, son intuition quant aux stratégies de spécialisation à développer pour se maintenir sur le marché s'est révélée plutôt payante. L'hécatombe – du moins sur le plan statistique des unités recensées – n'intervient en effet que dans la seconde partie du XX^e siècle et semblent s'amplifier à mesure qu'on approche de la période contemporaine. C'est évidemment que l'aggravation, très sensible à partir de la fin du siècle dernier, de la concurrence internationale dans le domaine de la gestion des fortunes transfrontalières, combinée au démarrage, depuis la crise financière de 2007, d'un nouveau cycle dans l'histoire, longue et itérative, des pressions sur le secret bancaire et le sanctuaire fiscal suisses, ne pouvait rester sans effets sur des acteurs liés *par construction* à ce type d'activités. La chute impressionnante du nombre de «banquiers privés» recensés sur le territoire helvétique reflète ce processus: de 44 en 1970, ils ne sont plus que 25 en 1980, 17 à l'aube des années 2000 et 5 fin 2018.⁴¹ Certains d'entre eux, et non des moindres, connaissent une fin lamentable, à l'image de la banqueroute retentissante de la Banque Leclerc & Cie, successeur de l'Harpe & Cie, membre de la Bourse et du Groupement des Banquiers Privés Genevois, emportée l'année même du scandale de Chiasso, en 1977, ou, plus près de nous, de Wegelin & Co, liquidée en 2013, 272 ans après sa création à St Gall, suite à ses rocambolesques démêlés avec le fisc et la justice américaine.

On se gardera, toutefois, de tirer de cette évolution en peau de chagrin des conclusions trop hâtives quant à l'avenir des banques privées. D'abord parce que la statistique est en partie trompeuse. En effet, celle-ci recense, au titre de «banquier privé», uniquement les opérateurs œuvrant sous le régime juridique de l'entreprise individuelle, de la société en nom collectif ou de la société en commandite. De sorte qu'une banque privée qui, tout en continuant à faire le même métier, modifie son statut juridique (pour des raisons successorales, par exemple), change simplement de catégorie à l'intérieur de la statistique, sans pour autant disparaître du paysage bancaire helvétique ni renoncer, tout au contraire, à se prévaloir des meilleures traditions de la banque privée helvétique.⁴² Quand bien même l'influence des vieilles familles fondatrices se serait

40 Voir Banque nationale suisse (BNS), *Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1950*, Zurich 1951, p. 208.

41 BNS, *Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1970*, Zurich 1970, p. 155; BNS, *Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1970*, Zurich 1980, p. 20; BNS, *Les banques suisses 2000*, Zurich 2001, p. 21; BNS, *Les banques en Suisse 2018*, Zurich 2019, p. 8.

42 Pour prendre les nomenclatures actuelles, ce changement de statut fera passer l'établissement concerné de la rubrique «Banquier privé» à la catégorie «Banque boursière»; cf. BNS, *Les banques suisses 2014*, Zurich 2015, p. 45. Il conviendrait à cet égard de distinguer entre les changements de forme juridique dus à des raisons endogènes (type successions) et ceux dus à des raisons exogènes (type adaptation au marché) et voir comment cette proportion évolue depuis 1950; cf. Journal de

complètement effacée.⁴³ Ensuite parce que cette baisse du nombre de banquiers privés s'explique également par une série de fusions et de reprises, entre soi ou par d'autres types d'établissements (les grandes banques en particulier), dans un mouvement classique de concentration du capital.⁴⁴ Il s'agit, pour l'essentiel, de regrouper ses forces dans un contexte où la globalisation croissante de la gestion de fortune pose des problèmes de taille critique. Ce mouvement de concentration s'accommode avec difficulté du vieux principe de la responsabilité indéfinie des associés propriétaires sur leur propre patrimoine, lequel fonde juridiquement la qualité de «banquier privé». Bon gré mal gré, après une série de fusions importantes qui ont considérablement renforcé leur puissance de feu, plusieurs poids lourds du secteur, à l'instar en 2014 des deux plus importants d'entre eux, Pictet et Lombard Odier, ont fini par franchir le pas et se sont donc transformés en société anonyme, forme juridique désormais plus à la mesure des risques assumés et de leur surface effective, qui est de dimension mondiale.

Conclusion

Comme on en risquait l'hypothèse en introduction à la première partie du présent article, la gestion de fortune, vieille branche d'affaires peu à peu transformée, depuis la fin de l'ancien régime, en cœur de métier, a largement contribué à la longévité historique remarquable, en comparaisons internationales, de la banque privée helvétique. L'importance croissante que cette même branche d'affaire, directement héritée de la pratique et du savoir-faire des banquiers privés, allait également prendre auprès des autres opérateurs financiers helvétiques, dont les grandes banques commerciales, fut sans doute leur contribution la plus significative à l'histoire de la place financière suisse moderne. Au risque d'enfoncer une porte ouverte, rappelons que c'est à cette activité que cette

Genève du 14.11.1986; Gerhard R. Schäpper, *Le banquier privé suisse et ses défis à venir*, Genève 1997, pp. 30–32.

⁴³ On pense, entre tant d'exemples possibles, au cas de la Banque J. Safra-Sarasin. Fondée à Bâle en 1841 par J. Riggenbach, devenue Banque Sarasin en 1897, elle passe à la forme SA en 2002; dès 2006, elle est dirigée par une personnalité extérieure à la famille Sarasin, puis est rachetée en 2012, par le groupe brésilien Safra; en 2014, impliqué dans un démêlé judiciaire en Allemagne, le dernier représentant de la famille Sarasin démissionne. L'enseigne officielle de la Banque actuelle («J. Safra Sarasin. *Nachhaltiges Private Banking seit 1841*», c'est moi qui souligne) ne renonce pas à puiser au capital symbolique que le patronyme de la famille Sarasin représente encore dans le monde de la Banque privée suisse et montre bien comment le mariage un peu forcé de la tradition et de la modernité accouche parfois d'anachronismes savoureux ainsi que d'une tendance à se vieillir... autant que possible. Sur la question des stratégies de reproduction familiales au sein de la banque privée suisse, voir André Mach, Pedro Ajuro, *Longue vite des familles à la tête des banques privées suisses. Trois exemples de trajectoires contraste'es*, in: *Revue vaudoise de généalogie*, *op. cit.*, (2017), pp. 47–58.

⁴⁴ Schäpper, *op. cit.*, pp. 29–32; Rémi Chadel, *Accueillir et fidéliser le client fortuné: la relation client dans la gestion de fortune*, Lausanne 2013, pp. 31–33.

place doit d'être devenue un centre financier de poids international, «toujours leader mondial en matière de Wealth Management transfrontalier»,⁴⁵ comme le rappelle avec satisfaction l'Association Suisse des Banquiers dans son *Baromètre bancaire 2019*. On sait sous quelles conditions cette réussite s'est accomplie et c'est peu dire qu'en la matière les banquiers privés suisses ont joué à égalité (au moins) avec leurs collègues des grandes banques commerciales pour développer et conserver des atouts tels que le secret bancaire et le havre fiscal, si consubstantiels au succès de leur industrie.⁴⁶

Mais si la banque privée est une métonymie, ce n'est pas uniquement parce qu'elle s'est tôt spécialisée, pour sa propre survie, dans un cœur de métier qui allait devenir, par mimétisme et contagion, le «secteur phare»⁴⁷ de la place financière suisse. C'est aussi parce qu'en ses métamorphoses elle résume une partie essentielle de l'histoire du milieu sur lequel elle a imprimé sa marque et dans lequel, depuis plus de deux siècles, elle s'est développée en se transformant. Aborder quelques moments-clefs de cette longue histoire a permis de montrer que l'influence de la banque privée sur le développement des structures bancaires helvétiques fut également décisive sous nombre d'autres aspects, moins aperçus, à commencer, peut-être, par la conformation polycentriste de la place financière suisse elle-même. En outre, la part prise, bon gré mal gré – à son corps défendant parfois – dans certaines des innovations institutionnelles les plus significatives de l'évolution de l'architecture bancaire suisse, pour être encore imparfaitement documentée, est incontestable: mise en place des premières Caisse d'épargne, régulation locale du marché de l'escompte, fondation et développement des Bourses, création des premiers «*trusts*» modernes d'investissement puis desdites «banques nouvelles». Parce qu'elle a peut-être mésestimé le rôle et les capacités adaptatives, aux XIX^e et XX^e siècles, des banques privées, l'historiographie suisse n'a pas encore accordé toute l'attention qu'il faudrait à cet acteur central de l'histoire du développement bancaire helvétique. Tenter une description, même superficielle, des problématiques qu'il faudrait encore ouvrir, notamment dans une perspective comparatiste, n'entre pas dans les ambitions du présent article. J'aurais toutefois atteint mon but si j'ai réussi à susciter quelques vocations historiennes curieuses de prolonger, autant que faire se peut (eu égard aux conditions difficiles d'accès aux archives), les réflexions et pistes de recherches esquissées ici.

45 SwissBanking, *Baromètre bancaire 2019*, L'évolution conjoncturelle des banques en Suisse, Bâle 2019, p. 10.

46 L'intransigeance (voire la radicalité) de certains représentants des Banques privées sur des dossiers comme le secret bancaire ou le principe de l'autorégulation des banques par elles-mêmes ont à plusieurs occasions fait de celles-ci les béliers politiques efficaces de la défense rigoureuse des intérêts de l'ensemble de la profession; on trouvera chez Mazbouri, Schaufelbuehl, *op. cit.*, ainsi que et surtout chez Sancey *op. cit.* (2015), plusieurs exemples illustratifs de ce rôle, qui mériterait en soi une étude socio-historique.

47 *Ibidem*.

Annexe

Tableaux des Graphiques 1 et 2 et listes nominatives des banques privées

Note générale: Ainsi qu'on l'a signalé dans notre article, la grande majorité et les plus importants banquiers privés de Suisse (soit, pour rappel, les établissements constitués en raison sociale individuelle, en société en nom collectif ou en commandite) ne font pas appel au public pour récolter leur fonds et n'ont par conséquent aucune obligation légale de publier leurs bilans. Impossible, donc, de se fonder sur ce type de données pour saisir la surface des banquiers privés ou comparer leur poids bilanciel relatif à celui d'autres opérateurs de la place financière suisse. Il est vrai que la nature de leurs opérations, menées hors bilan pour grande partie, ne plaide pas pour la pertinence de ce genre de comparaisons. On s'est donc limité au seul recensement des raisons sociales, lui-même très incertain, du moins jusqu'en 1936, date à laquelle la Banque nationale suisse publie, pour la première fois, une liste à peu près exhaustive, des établissements de banque privée en Suisse. Croisant cette liste avec les données historiques récoltées par F. Ritzmann, qui fournissent la date et le lieu de fondation des maisons recensées, on a dressé les deux tableaux présentés ici; à quelques très rares exceptions près aucune de ces banques n'est organisée en société anonyme, toutefois, F. Ritzmann en ayant comptabilisé quelques-unes, on les a en général conservées dans les tableaux ci-dessous. Les dates de fondation mentionnées renvoient pour la plupart à l'établissement-souche le plus ancien. Enfin, pour la place de Genève, on a vérifié et modifié quelques données d'importance secondaire en recourant à un long article historique publié en septembre 1930 par le Journal de Genève. Comme n'ont été retenues ici que les raisons sociales d'une certaine importance telles que, pour l'essentiel, elles ont été recensées par F. Ritzmann, il est certain que nos chiffres pour 1900 sont en partie sous-estimés. Ainsi la notice «Banken» du Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung dénombre-t-elle 266 banquiers privés pour 1900!⁴⁸ Mais, comme d'autres sources de cette époque, l'auteur de cette notice recense au titre de «banquiers privés» également les agents de change et autres maisons de courtage – que nous avons écartés de notre tableau. Il faudrait certes impérativement consolider, place par place, l'ébauche quantitative entreprise ici, même si on peut faire l'hypothèse que, sur le plan des conclusions qualitatives, le portrait que nous proposons de l'évolution du milieu entre 1900 et 1935 n'en sortirait pas significativement modifié.

⁴⁸ Cf. Johann Hirter, «Banken» in: Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung, N. Reichesberg (Hg.), vol. I, Berne 1903, p. 402.

Tableau du Graphique 1
Nombre de banques privées en Suisse en 1900

	Genève	Bâle	Vaud	Neuchâtel	Berne	Zurich	Lucerne	Autres	Total
Total en 1900	18	12	13	10	7	9	10	16	95
Fondées avant 1861	13	10	6	5	5	3	1	6	49
Fondées après 1860	5	2	7	5	2	6	9	10	46

Sources: Ritzmann Franz, *Die Schweizer Banken. Geschichte, Theorie, Statistik*, Bern/Stuttgart 1973, pp. 305–340; Journal de Genève du 27.9.1930.

Liste nominative des établissements recensés pour 1900, selon la raison sociale en cours à cette date; par place et date de fondation:

Ville de Genève: Lenoir, Poulin & Cie (1785); Ferrier & Cie (1795); Hentsch & Cie (1796); Lombard, Odier & Cie (1798); E.Pictet & Cie (1805); Galopin Forget & Cie (1819); Mirabaud & Cie (1819); Bonna & Cie (1830); Darier & Cie (1837); Bordier & Cie (1844); Barrelet (1845); De Beaumont, de l'Harpe & Cie (1850); Dumarey & Doret (1856); A. Chenevière & Cie (1868); Grosset-Tagand & Cie (1869); Lullin & Cie (1871); D'espine, Fatio & Cie (1873?); Chauvet, Heim & Cie (1884). **Ville de Bâle:** Ehinger & Cie (1785); La Roche & Cie (1787); Zahn & Cie (1806); Dreyfuss Söhne & Cie (1823); Speyr & Co (1825); Passavant & Co (1830); La Roche Sohn & Cie (1840); A. Sarasin & Cie (1841); Lüscher & Cie (1856); Oswald Gebrüder (1860); Vest, Eckel & Co (1871); G. Veillard & Cie (1873). **Ville de Zurich:** Orelli im Thalhof (1787); Carl Specker & Co (1799); Escher & Rahn (1805); J. Rinderknecht (1870); Kugler & Co (1883); Julius Bär & Co (1890); Blarer & Cie (1892); Bankhaus Guyer-Zeller (1894); Krauer & Schopp (1899). **Canton de Vaud:** Bugnion & Cie (Lausanne, 1803); Morel-Marcel, Günther & Cie (Lausanne, 1835); A. Cuénod-Churchill (Montreux, 1837); L. Gonet & Cie (Nyon, 1842); Baup & Cie (Nyon, 1845); Chavannes & Cie (Lausanne, 1859); De Palézieux & Cie (Vevey, 1882); Charrière & Roguin (Lausanne, 1882); Galland & Cie (Lausanne, 1889); Ch. Schmidhauser & Cie (Lausanne, 1893); Régamey & Cie (Lausanne, 1895); Paillard, Augsbourger & Cie (Bex, 1896); Piguet & Cie (Yverdon, 1898). **Canton de Neuchâtel:** Bonhôte & Cie (Neuchâtel, 1820); Perret & Cie (La Chaux de Fonds, 1842); Pury & Cie (Neuchâtel 1846); Berthoud & Cie (Neuchâtel, 1850); Reutter & Cie (La Chaux de Fonds, 1854); Weibel & Cie (Fleurier, 1861); Du Pasquier, Montmollin & Cie (Neuchâtel, 1863); H. Rieckel & Cie (La Chaux de Fonds, 1865); Perrot & Cie (Neuchâtel, 1885); Sutter & Cie (Fleurier, 1893). **Canton de Berne:** Marcuard & Co (Berne, 1745); Grenus & Cie (Berne, 1750); Gruner-Haller & Cie (Berne, 1800); Armand von Ernst & Cie (Berne, 1826); Eugen von Büren & Cie (Berne,

1860); Von Ernst & Co (Berne, 1869); Banque A Gouvernon (Délemont, 1895). **Ville de Lucerne:** Crivelli & Co (1803); Falck & Cie (1875); Gut & Staffelbach (1877); Hodel, Boesch & Co (1877); Kopp & Co (1880); Alb. Schobinger (1886); A. von Moos & Cie (1889); Karl Sautier (1889); E. Sidler & Co (1891); J. Spieler & Co (1895).

Autres: Ville de Fribourg: Weck, Aebi & Cie (1867); Maison de banque L. Daler (1881); Banque d'épargne et de prêts Göldlin (1898); **Ville de Saint-Gall:** Wegelin & Co (1741); Brettaufer & Cie (1875); Bischofberger & Co (1897); **Ville de Schaffhouse:** Zündel & Cie (1818); Gebrüder Oechslin Schaffhouse (1866); **Canton des Grisons:** Pozzi, Semadeni & Cie (Poschiavo 1741); Johann Töndury (Samedan, 1856); **Canton de Schwyz:** Gebrüder A & Th. Schüler (Schwyz 1840); Bank Diethelm, Steinegger & Cie (Lachen 1840); **Canton du Valais:** Closuit Frères & Cie (Martigny, 1871); Tissières fils & Cie (Martigny, 1888); Bruttin & Cie (Sion, 1895); Banque Maurice Troillet (Martigny, 1900).

Tableau du Graphique 2

Nombre de banques privées en Suisse en 1935

	Genève	Bâle	Vaud	Neuchâtel	Berne	Zurich	Lucerne	Autres	Total
Total en 1935	11	18	8	4	3	19	6	20	89
Fondées avant 1861	9	7	2	1	2	2	0	2	25
Fondées avant 1901	10	8	6	3	3	5	5	7	47
Fondées après 1900	1	10	2	1	0	14	1	13	42

Sources: Journal de Genève du 27.9.1930; Ritzmann Franz, Die Schweizer Banken. Geschichte, Theorie, Statistik, Bern/Stuttgart 1973, pp. 305–340; Banque nationale suisse, Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1935, Zurich 1936, pp. 145–175.

Liste nominative des établissements recensés pour 1935, selon la raison sociale en cours à cette date; par place et date de fondation:

Ville de Genève: Ferrier, Lullin & Cie (1795); Hentsch & Cie (1796); Lombard, Odier & Cie (1798); E. Pictet & Cie (1805); Mirabaud & Cie (1819); Darier & Cie (1837); Bordier & Cie (1844); Barrelet & Pidoux (1845); De l'Harpe & Cie (1856); Tagand & Pivot (1869); (Rochette & Co 1931). **Ville de Bâle:** Ehinger & Cie (1785); La Roche & Cie (1787); Zahn & Cie (1806); Dreyfuss Söhne & Cie (1823); A. Sarasin & Cie (1841); Lüscher & Cie (1856); Oswald & Co (1860); (Eckel, Naber & Co (1871)); Ed. Greutert & Cie (1920); Ferdinand Kaufmann (1921); Adler Bank (1923); Röchling & Cie (1923); Labhardt & Cie (1926); Speiser, Gutzwiller & Co (1929); Max A. Schmucki (1932); Hans Sigelman-Schürch & Co (1935); Roth & David (1936); Paul Sauphar & Cie (?). **Ville de**

Zurich: Orelli im Thalhof (1787); Rahn & Bodmer (1805), J. Rinderknecht (1870)); Julius Bär & Co (1890); Schopp, Reiff & Co (1899); Blankart & Cie (1901); Wohl & Cie (1916); Ernst Lochmann (1917); J. von Tobel & Co (1924); Dr. Emil Friedrich (1925); W. Meyer & Co (1931); Michelis & Co (1931); Maerki Baumann & Co (1932); Widemann & Co (1934); Frei, Treig & Co (1935); Ernst Winterstein & Co (1936); P. J. Bornhauser & Cie (?); Kommanditgesellschaft Brettauer & Co (?); Robert Wettstein (?). **Canton de Vaud:** Bugnion & Cie (Lausanne, 1803), Gonet & Co. (Nyon, 1842); De Palézieux & Cie (Vevey; 1882); Roguin & Cie (Lausanne 1882); Galland & Cie (Lausanne (1889); Piguet & Cie (Yverdon; 1898); De Cérenville & Cie (Lausanne, 1912); De Meuron & Sandoz (?). **Ville de Neuchâtel:** Bonhôte & Cie (1820); Du Pasquier, Montmollin & Cie (1863); Perrot & Cie Neuchâtel (1885); Courvoisier & Cie (1926). **Ville de Berne:** Armand von Ernst & Cie (1826); Eugen von Büren & Cie (1860); Von Ernst & Co (1869); **Ville de Lucerne:** Falck & Cie (1875); Gut & Staffelbach (1877); Boesch & Co (1877); Sautier & Co (1889); J. Spieler & Co (1895); Moser Bankgesellschaft (1932);

Autres: **Ville de Lugano:** Francesco Ferrazzini & C.; **Ville de Saint-Gall:** Wegelin & Co (1741); E Plangerr (1935); Rohner & Co (1936); **Ville de Sarnen:** Spar- und Leihkasse von F. Stockmann (?); **Ville de Schaffhouse:** Gebrüder Oechslin Schaffhouse (1866); Dr. Hugo von Ziegler Schaffhouse (1933); **Canton de Fribourg:** Weck, Aebi & Cie (Fribourg, 1867); Banque Commerciale agricole E. Uldry & Cie (Fribourg, 1912); Arthur Plancherel (Domdidier 1920); Paul Reichlen & Cie (Fribourg?); **Canton des Grisons:** Pozzi, Semadeni & Cie (Poschiavo, 1741); Kleiner, Gerber & Cie (Davos, 1903); **Canton du Valais:** Closuit Frères & Cie (Martigny, 1871); Tissières fils & Cie (Martigny, 1888); Maurice Troillet Banque (Martigny, 1900); Gross & Cie (St Maurice, 1922); Paul de Werra (Sion, 1929); Banque de Sion, de Kalbermatten & Cie (Sion?); Cornut, Caraux & Cie (Vouvry?).

Malik Mazbouri, Quartier UNIL-Chamberonne, Bâtiment Anthropole – Bureau 5151,
CH-1015 Lausanne, malik.mazbouri@unil.ch